

Subventions aux unions locales de syndicats et aux organismes de formation à caractère économique

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Un crédit de 300 000 F (45 734,71 €) est inscrit au chapitre 92.90.6574 code service 30200 du budget primitif de l'année 2001 pour l'attribution de subventions aux Unions Locales de Syndicats et aux organismes de formation à vocation économique.

I - Subventions aux Unions Locales de Syndicats

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux Union locales CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC et CGC.

La subvention comprend :

- une part fixe (représentant un tiers de la dotation)
- une part proportionnelle en fonction des critères de représentativité aux élections prud'homales de décembre 1997.

Organis- mes	Subventio n 2000	Part fixe 2001	Représen- tativité	Part Proportionnelle 2001		Proposition 2001	
CGT	47 570	12 670	24,97	34 900 F	5 320,47 €	47 570 F	7 252,00 €
CGT-FO	41490,00	12 670	20,62	28 820 F	4 393,58 €	41 490 F	6 325,11 €
CFDT	54460,00	12 670	29,90	41 790 F	6 370,84 €	54 460 F	8 302,37 €
CFTC	26200,00	12 670	9,68	13 530 F	2 062,64 €	26 200 F	3 994,16 €
CGC	20280,00	12 670	5,44	7 610 F	1 160,14 €	20 280 F	3 091,67 €
TOTAL	190 000	63 350	90,61	126 650 F	19 307,67 €	190 000 F	28 965,31 €

II - Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux Syndicats FEN UNSA (Enseignants ex FEN), FSU (Fédération Syndicale Unitaire) et Confédération Nationale des Chauffeurs Routiers et Salariés de France (CNCRSF) et à l'union Locale du groupe des 10 Syndicats solidaires :

- un forfait de 7 000 F (1 067,14 €) par syndicat

- une part proportionnelle à la FEN et à la FSU qui tient compte du résultat des élections professionnelles de décembre 1999 (Comité Technique Paritaire).

Organismes	Subvention 2000	Part fixe 2001		Part proportionnelle 2001		Proposition 2001	
CNCRSF	7 000	7 000 F	1 067,14 €			7 000 F	1 067,14 €
FEN	8 920	7 000 F	1 067,14 €	1 920 F	292,70 €	8 920 F	1 359,85 €
FSU	11 080	7 000 F	1 067,14 €	4 080 F	621,99 €	11 080 F	1 689,14 €
Groupe des 10	7 000	7 000 F	1 067,14 €			7 000 F	1 067,14 €
TOTAL	34 000	28 000 F	4 268,56 €	6 000 F	914,69 €	34 000 F	5 183,27 €

III - Organismes d'études et de formation

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes aux organismes d'études et de formation :

Organismes	Sommes accordées en 2000	Sommes proposées pour 2001	
CIDERES	25 310	25 310 F	3 858,48 €
CREDES	25 310	25 310 F	3 858,48 €
BREF-FO	25 310	25 310 F	3 858,48 €
TOTAL	75 930	75 930 F	11 575,44 €

Le Conseil Municipal est appelé à en décider.

«M. LE MAIRE : Je me disais bien, deux discours qui ne vont pas à mon avis aller dans le même sens, M. POCHARD et Mme MENETRIER. On commence par qui, les duettistes ?

M. Marcel POCHARD : J'interviendrai après avoir entendu Mme MENETRIER...

M. LE MAIRE : Vous avez la parole, Monsieur POCHARD, allez-y ! De toute façon, on sait ce que vous allez dire comme on sait ce que va dire Mme MENETRIER.

M. Marcel POCHARD : Non, j'espère que vous ne savez pas. En réalité, ce que je voulais dire c'est que vous avez fait trois catégories et ces trois catégories ne m'apparaissent pas d'une rationalité totalement évidente. Il y a en tout cas une première catégorie, les unions locales de syndicats. J'ai cru comprendre que c'est les fameuses unions locales de syndicat du fameux arrêté de 1966 les plus représentatives, la CGT, la CFDT, FO, CFTC et CGC qui sont reconnues comme telles en France depuis 1966, ça fait 45 ans. Ça c'est assez clair. Ensuite il y a une deuxième catégorie qui est une espèce de pot pourri...

M. LE MAIRE : Le terme n'est pas très bien choisi quand même, vous êtes d'accord...

M. Marcel POCHARD : ... disons que c'est un bouquet...

M. LE MAIRE : Un bouquet, c'est mieux ! Un bouquet choisi.

M. Marcel POCHARD : C'est un bouquet assez diversifié où on trouve fort naturellement l'UNSA qui est qualifiée d'ex-FEN bien que quand même l'UNSA ait une vocation qui va bien au-delà de la FEN, on y trouve fort naturellement je pense aussi la FSU puisque les deux UNSA et FSU ont leur place à la fois au conseil économique et social au niveau national et au conseil économique et social régional, et on trouve la Confédération Nationale des Chauffeurs Routiers et Salariés de France, ça vous nous expliquerez pourquoi et également l'union locale du groupe des 10, les syndicats SUD. Je constate que vous les prenez, ces syndicats SUD alors que, individuellement ils peuvent certainement être considérés comme des syndicats mais en tant qu'union locale... ça alors le jour où l'on me présentera une charte qui engage ces syndicats ensemble pour des positions communes et qu'il y ait en face véritablement une union locale, là je vous dirai on peut y aller mais quant à donner à des syndicats qui n'ont d'union qu'une solidarité de pure façade... Alors évidemment les solidarités de façade on commence à en connaître, mais enfin...

M. LE MAIRE : Dans l'opposition par exemple.

M. Marcel POCHARD : ... il ne faut quand même pas abuser, et alors il y a la troisième catégorie, Monsieur le Maire, et ceux-là ont la chance de toucher deux fois. Il y en a trois : le CIDERES, le CREDES, BREF-FO. Alors évidemment vous allez me dire que non, ils ne touchent pas deux fois parce que ça ce sont les organismes d'études et de formation. Mais on connaît ça totalement, Monsieur le Maire, les organismes d'études et de formation, c'est un autre habillage des mêmes que l'on trouve en partie dans la première catégorie...

M. LE MAIRE : C'est vrai.

M. Marcel POCHARD : ... ça veut dire que dans la première catégorie, il y en a trois qui touchent une deuxième fois et on sait bien, à la Région notamment, comment on intervenait au profit des organisations syndicales : en fait on intervenait au profit des organismes d'études et de formation parce qu'on n'avait pas le droit d'aider les syndicats. Alors moi je dis que tout ça aboutit à une situation totalement inégalitaire entre les organisations syndicales, extrêmement peu justifiable parce qu'il y a des gens qui touchent et qui ne devraient probablement pas toucher et je ne pense pas qu'on puisse accepter qu'il soit procédé ainsi. Je crois qu'il faut une liste avec des critères en nous disant : on va aider les organisations syndicales dans telles conditions et après tout moi je dis qu'on devrait prendre les organisations syndicales les plus représentatives puis, si vous voulez en rajouter d'autres, que vous nous disiez quand même voilà les raisons majeures qui le font. En tout cas, je n'aimerais pas qu'il y en ait trop qui touchent deux fois.

M. LE MAIRE : Vous savez, Monsieur POCHARD, par rapport à l'habillage, lorsque je signe des demandes de formation d'élus de quelque bord que ce soit d'ailleurs et que je signe par exemple des chèques à l'ordre d'Adrien GOUTEYRON, je n'imagine pas que ce soit un organisme de formation, donc il y a des habillages...

M. Marcel POCHARD : Ah si, si...

M. LE MAIRE : Mais enfin, chacun le sait. Ce sont vraiment des organismes de formation mais chacun sait que chaque organisation syndicale -c'est ça que je veux dire- et que chaque parti politique a des organismes de formation dans lequel chacun a les siens, le PS a les siens, vous avez les vôtres, les Verts ont les leurs...

M. Marcel POCHARD : Vous donnez beaucoup à des organismes de formation qui sont des syndicats ?

M. LE MAIRE : Ils font des études, vous le savez très bien. Madame MENETRIER, que pouvez-vous répondre à M. POCHARD ?

Mme Annie MENETRIER : Je ne répondrai pas. Je voulais simplement faire la proposition d'augmenter les subventions pour les organisations syndicales en sachant que depuis plusieurs années ces subventions sont bloquées et qu'on pourrait les augmenter au moins au niveau de l'inflation. C'est une proposition pour les organisations syndicales et les organismes de formation, donc sur l'ensemble du dossier.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas opposé sur le principe, on verra ça dans le cadre du budget. On aura un budget à faire ensemble, on déterminera nos priorités.

Mme Annie MENETRIER : Tout à fait, oui, c'est important, il y a une représentativité...

M. LE MAIRE : Mais je crois que pour cette année on reste là-dessus, c'est un budget qui a été voté.

Mme Annie MENETRIER : Ça fait plusieurs années que c'est bloqué, donc...

Mme Catherine BALLOT : Je voudrais répondre à M. POCHARD et m'inscrire complètement en faux par rapport à ce que vous avez dit du groupe des 10 parce qu'en fait c'est une union syndicale avec statuts -je ne les ai pas là- qui fonctionne parfaitement. Ça n'est pas du tout une union de façade, il y a des réunions mensuelles voire même par quinzaine et je voudrais vous dire que je suis très proche de quelqu'un qui va participer la semaine prochaine au congrès national et qui a beaucoup travaillé justement sur les statuts, les résolutions de l'union syndicale du groupe des 10, donc c'est une vraie union et effectivement le problème se pose pour moi de voir qu'elle ne figure pas dans le premier tableau de la délibération.

M. Pascal BONNET : Je ne veux pas vous dire que c'est une union, apparemment, qui marche mieux que la majorité municipale, parce que ça va vous énerver...

M. LE MAIRE : Il faut faire preuve d'imagination parce que c'est vraiment réchauffé votre truc.

M. Pascal BONNET : Je voulais juste intervenir après votre réponse à Marcel POCHARD en complément, parce que vous évoquez la formation des élus, c'est autre chose. On subventionne les syndicats, il y a une politique de formation du personnel au niveau des ressources humaines, les organismes de formation des syndicats c'est autre chose et c'est vrai qu'on peut s'interroger sur l'opportunité à sur-subventionner les syndicats à travers cela mais ça n'a rien à voir avec la formation du personnel.

M. LE MAIRE : Je crois qu'à mon avis on ne sur-subventionne pas les syndicats quand même.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, d'abord pour dire que la comparaison avec Adrien GOUTEYRON est totalement inappropriée.

M. LE MAIRE : Je vous parlais d'organismes de formation. M. POCHARD a très bien compris ce que je voulais dire.

M. Jean ROSSELOT : Chaque élu a droit à son choix d'organismes de formation comme chaque malade peut choisir son médecin, c'est un principe libéral, sur une liste où il y a des agréments qui fonctionnent, et il se trouve donc...

M. LE MAIRE : M. POCHARD a bien compris ce que je voulais dire.

M. Jean ROSSELOT : Je lève une ambiguïté, il n'y a pas d'habillage, je prends la défense, même si l'on ne me l'a pas demandé, de tout le monde...

M. LE MAIRE : Il ne faut pas prendre leur défense, ils ne sont pas attaqués en plus.

M. Jean ROSSELOT : Sur les syndicats, au-delà du fonctionnement, il y aurait un champ d'application de notre aide qui rendrait les choses égales pour tous, c'est celle de la maison des syndicats, je ne sais pas où en est la question...

M. LE MAIRE : Ça avance.

M. Jean ROSSELOT : ... je l'espère et là nous ne sommes pas comme les ordinateurs dans les écoles, en avance, parce que nous devons être une des dernières villes de France qui n'a pas créé les conditions d'un logement j'allais dire décent parce que là aussi il faut visiter la maison des syndicats. L'idée d'avoir mis les syndicats dans l'une des plus belles anciennes églises de la rue Battant, c'était déjà quelque chose d'assez fabuleux en soi ! Sur le plan fonctionnel, il y a vraiment quelque chose d'urgent à faire. Mais si le dossier avance, je suis satisfait et je pense qu'on sera tous content...

M. LE MAIRE : Vous voulez que je vous dise, je me félicite de rappeler ce soir au vice-président du Conseil Régional que vous êtes, que les organisations syndicales ont aussi une représentation locale, départementale et régionale...

M. Jean ROSSELOT : Territoriale, oui.

M. LE MAIRE : ... et que nous logeons même les organisations de niveau régional. Eh bien vous appelez de vos vœux cette maison des syndicats qui fait d'ailleurs partie, vous le savez car vous le connaissez par cœur, de notre programme électoral, donc effectivement ça avance et je peux vous dire dès maintenant que vous pouvez déjà vous préparer à recevoir des sollicitations parce que nous solliciterons la Région et le Département. Je pense qu'il n'y aura pas de problèmes avec votre président car nous espérons bien que la Région de Franche-Comté comme les conseils généraux pourront subventionner cette opération qui est nécessaire. Il faut effectivement, dans un pays démocratique comme le nôtre, où ils ont toute leur place et où ils sont nécessaires, que l'ensemble des syndicats puisse être logé et logé dans de bonnes conditions. Je suis d'accord avec vous, le logement que nous offrons, l'hébergement que nous offrons aux organisations syndicales actuellement n'est pas digne d'une capitale régionale. Nous sommes en train de travailler sur l'hypothèse d'un déplacement de cette maison dans les années à venir et nous solliciterons effectivement la Région, je vous remercie déjà du soutien que vous pourrez nous apporter.

M. Jean ROSSELOT : Nous nous syndiquerons Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Très bien, je vais finir par croire que bientôt vous allez renforcer notre majorité.

M. Jean ROSSELOT : Il faudra déjà colmater vos propres brèches !

M. LE MAIRE : Il va falloir quant à vous changer de discours, car cela fait vraiment réchauffé !

M. Marcel POCHARD : Très brièvement, Monsieur le Maire, pour réagir à peine. Première chose, bien entendu je n'ai aucune réaction à l'idée d'aider les organisations syndicales. Mais ce que j'ai du mal à accepter, c'est que ce soit une distribution aussi discrétionnaire et que l'on ne m'a toujours pas justifiée. Et je reviens sur deux exemples : l'UNSA et le groupe des 10.

M. LE MAIRE : Je crois que Mme BALLOT vous a répondu.

M. Marcel POCHARD : L'UNSA que vous qualifiez FEN alors qu'elle n'existe plus, est une organisation à caractère inter-ministériel et inter-professionnel. Vous lui donnez une aide en fonction des résultats au CTP probablement donc de la Ville de Besançon, ce qui fait qu'elle a une subvention inférieure à la FSU, c'est ce que je n'arrive pas à comprendre, qui, elle, est une grande organisation, bien entendu, je ne le nie pas, mais qui est composée à 95 % de gens qui relèvent du secteur de l'Education Nationale. C'est bien d'aider les gens du secteur de l'Education Nationale mais c'est bien aussi d'aider les organisations syndicales qui ont une vue beaucoup plus large, comme l'UNSA et qu'au moins vous me mettiez ces deux-là à égalité. Et puis après, il y a le fameux groupe de 10. Sur le groupe des 10 je veux bien reconnaître si on m'apporte des preuves que c'est bien une union syndicale. J'ai toujours entendu au niveau national, aussi bien la CGT que la CFDT que FO nous dire toujours, faites attention, cessez d'avoir une politique qui aboutisse au fractionnement complet des organisations syndicales, ce à quoi on va à toute allure puisque là on en a déjà 5 dans le premier groupe, on en a 4 dans le deuxième groupe. Je ne suis pas sûr que l'on ait intérêt à avoir des interlocuteurs aussi dispersés et je ne fais que répéter ce que disent la CGT, FO et la CFDT.

M. LE MAIRE : Ça mérite d'être souligné.

M. Marcel POCHARD : Quant à votre groupe des 10, apportez-moi la preuve que c'est vraiment une union. Evidemment ça fait des années qu'ils discutent pour essayer de se mettre d'accord sur une charte.

M. LE MAIRE : Mme BALLOT va vous apporter les éléments.

M. Marcel POCHARD : D'accord mais j'aurais mieux aimé que le Maire les demande avant de distribuer l'argent.

M. LE MAIRE : L'Adjoint va vous répondre quand même, parce que ça a été étudié en commission.

M. Vincent FUSTER : Je voulais simplement, Monsieur POCHARD, vous dire qu'au niveau des répartitions des subventions syndicales, on a effectivement repris intégralement la subvention de l'an dernier, parce que c'est un exercice assez difficile. En effet, tous les syndicats, toutes les unions syndicales ne se ressemblent pas et ils n'ont surtout pas tous des critères sur lesquels on puisse s'appuyer et qui soient valables pour tous. Donc la proposition qu'on a faite à la commission, qui a été validée d'ailleurs à l'unanimité, c'est d'en rester à cette proposition pour 2001 et de travailler pour 2002 à trouver justement des critères de répartition des subventions destinées aux syndicats. Alors si j'avais eu la parole plus tôt, ça aurait évité tout le débat puisque, Mme WEINMAN en est témoin, c'est la proposition que j'ai faite à la Commission Economie. Donc nous allons, pour 2002, travailler à la fois sur la validation des syndicats, sur la validation des critères et sur la troisième validation, c'est-à-dire au niveau de la formation et de l'étude. Donc nous allons répondre pratiquement à toutes vos demandes je l'espère, pour l'ensemble des syndicats. Voilà, Monsieur POCHARD, ce que l'Adjoint pouvait vous répondre.

M. Marcel POCHARD : Merci Monsieur.

M. LE MAIRE : Vous êtes satisfait ?».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 10 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2001.